

Puits

Les nouvelles



Second semestre 2010

Réunion du 27 Septembre 2010

Présents : Fr Balme, B de Valous, G Chauve, D Clavier, A M Bayart, F Humblot, D Saulgeot, J Martiny, Ch Chtibi.

Excusés : H Mariotte, E Garcia

Aménagement foncier & travaux connexes

Sur ce dossier le Conseil Général accorde l'autorisation de commencer les travaux et il fixera sa participation au vu des devis.

Regroupement des syndicats de rivières

Les statuts définitifs nous ont été adressés par la Préfecture. Il reste une zone d'ombre sur les financements. La commune devra délibérer avant le 9 Novembre .

Siceco

Le regroupement souhaitable avec Dijon rencontre des difficultés majeures compte tenu des exigences formulées par la ville de Dijon. Sans accord à terme, c'est l'ensemble des communes adhérentes au SICECO qui seront pénalisées.

Périmètre de protection

La loi Grenelle II du 12 /07/2010 empêchera tout refus d'installation de procédé d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune.

Le Sénat et l'Assemblée ont adopté un amendement permettant la création de périmètre de protection.

Compte tenu que ce périmètre n'est pas une interdiction absolue mais une soumission à autorisation, le conseil souhaite l'étude de la création de ce périmètre.

Didier Saulgeot et François Balme donnent compte rendu de la dernière réunion du SIVOM: reconduction des différents tarifs de travaux et demande de retrait de deux communes.

Ces demandes ont été refusées.

François Balme donne compte rendu de la dernière réunion d'information de la CCPC.

AUTOMNE

Salut! bois couronnés d'un reste de verdure !
Feuillages jaunissants sur les gazons épars !
Salut, derniers beaux jours! Le deuil de la nature
Convient à la douleur et plaît à mes regards !

Je suis d'un pas rêveur le sentier solitaire,
J'aime à revoir encor, pour la dernière fois,
Ce soleil pâlisant, dont la faible lumière
Perce à peine à mes pieds l'obscurité des bois !

Oui, dans ces jours d'automne où la nature expire,
A ses regards voilés, je trouve plus d'attraits,
C'est l'adieu d'un ami, c'est le dernier sourire
Des lèvres que la mort va fermer pour jamais !

Ainsi, prêt à quitter l'horizon de la vie,
Pleurant de mes longs jours l'espoir évanoui,
Je me retourne encore, et d'un regard d'envie
Je contemple ses biens dont je n'ai pas joui!

Terre, soleil, vallons, belle et douce nature,
Je vous dois une larme aux bords de mon tombeau ;
L'air est si parfumé ! la lumière est si pure!
Aux regards d'un mourant le soleil est si beau !

Je voudrais maintenant vider jusqu'à la lie
Ce calice mêlé de nectar et de fiel !
Au fond de cette coupe où je buvais la vie,
Peut-être restait-il une goutte de miel ?

Peut-être l'avenir me gardait-il encore
Un retour de bonheur dont l'espoir est perdu ?
Peut-être dans la foule, une âme que j'ignore
Aurait compris mon âme, et m'aurait répondu ? ...

La fleur tombe en livrant ses parfums au zéphire ;
A la vie, au soleil, ce sont là ses adieux ;
Moi, je meurs; et mon âme, au moment qu'elle expire,
S'exhale comme un son triste et mélodieux.

Alphonse de Lamartine (1790-1869)

Délivrance parcelle 25

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour les parcelles prévues à l'état d'assiette 2011:

- Demande la délivrance en 2011- 2012 des petites futaies et du taillis de la parcelle 25 aux affouagistes.

Pour le partage sur pied des affouages, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Didier SAULGEOT, Julien MARTINY , Eric GARCIA , Gérard CHAUVE .

Plan bocage

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Régional dans le cadre du plan Bocage pour des plantations d'arbres et de haies qu'il a décidé de faire sur l'ensemble du territoire de la commune.

Afin de ne pas retarder les plantations cet automne il sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant attribution de subventions.

Installation défibrillateur

Pour son installation, le Conseil Municipal décide de faire poser un compteur EDF pour alimenter l'armoire au niveau de l'abri bus à côté de la cabine téléphonique.

Réunion du 8 Novembre 2010

Présents : B de Valous, D Saulgeot, Fr Balme, G Chauve, A M Bayart, F Humblot.

Excusés : H Mariotte, E Garcia, D Clavier, J Martiny, Ch Chtibi.

Le Maire expose que la modification des statuts du SICECO a conduit à la dissolution du budget d'électricité du SIVOM auprès duquel la commune adhérerait. Par conséquent, le Conseil Municipal a décidé par délibération du 29 septembre 2009 d'adhérer directement au SICECO et de lui transférer, notamment, la compétence de développement et d'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité.

Il convient désormais de procéder aux opérations comptables de transfert d'actif figurant à l'état de l'actif de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire, à signer le Procès verbal de mise à disposition correspondant à l'exposé repris ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 29 septembre 2010, le SICECO a accepté la demande d'adhésion de la ville de Beaune et les modifications mineures des statuts qu'elle entraîne. Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer, selon la règle de la majorité qualifiée, sur cette nouvelle adhésion et les adaptations statutaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU les statuts du SICECO,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la ville de Beaune du 24 juin 2010,

VU la délibération annexée du SICECO du 29 septembre 2010,

Considérant que la demande de la ville de Beaune d'adhérer au SICECO répond aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

Décide:

- D'approuver l'adhésion de la Ville de Beaune au SICECO,
- D'accepter les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du Comité du SICECO en date du 29 septembre dernier
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder à Mme Chouardot la totalité de l'indemnité prévue ainsi que l'indemnité de budget.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de créer une structure commune aux trois Syndicats de rivières du Nord Côte d'Or (SI de l'Ource, de la Petite Laigne et de la Haute Seine) pour une gestion cohérente de l'eau et des milieux aquatiques. Depuis 2008 une commission de travail a été mise en place pour définir les statuts de ce futur syndicat.

Le projet de création d'un Syndicat commun entre les 43 communes du SI de l'Ource, de la Petite Laigne et de la Seine a été présenté à plusieurs reprises aux Assemblées Générales des syndicats ainsi qu'à l'ensemble des maires concernés lors d'une réunion de présentation du 17 juin 2010.

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2010 portant délimitation du périmètre du futur Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau du Châtillonnais,

Le conseil décide d'adhérer à ce syndicat.

Sans parvenir à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1000€ au Centre Hospitalier Intercommunal de Chatillon-Montbard pour l'achat d'un scanner.

Dans le cadre de l'aménagement foncier la commune a mis en place un volet paysager avec un programme de plantation de haies, d'arbres et de bosquets.

Pour des raisons techniques le dossier de la commune ne rentre pas dans le champ d'action du plan bocage du Conseil Régional.

Devant l'importance de l'effort consenti par la commune, le conseil sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Régional.

Il sollicite également l'autorisation de commencer les travaux avant l'accord de cette subvention.

Le Maire et les Adjointes donnent des informations sur les plantations, le branchement du défibrillateur et l'avenir en communauté de commune.

Le conseil après avoir pris connaissance du programme ONF de vente en bloc de la parcelle P3 ouest en 3 fois en vue de favoriser les semis , accepte ce programme.

Suite à une erreur de l'ONF sur un programme, le conseil demande que l'ONF prenne en charge 50 % des frais relatif à cette affaire.

Réunion du 6 décembre 2010

Présents : B de Valous, D Saulgeot, Fr Balme, G Chauve, A M Bayart, Fr Humblot , E Garcia, J Martiny, C Chtibi,

Excusés : H Mariotte, D Clavier.

La distribution du colis de Noël est prévue pour le samedi 18 décembre dans la matinée.

François Balme donne quelques informations sur le SIVOS l'effectif qui est passé à 59. Il devrait repasser à 64 en 2011/2012.

Le système informatique sera renouvelé.

Le maire donne des informations sur le travail de la commission d'appel d'offres pour les travaux de chemins, le conseil prend connaissance des entreprises, des prix et des notations.

Le Maire indique qu'une dernière négociation avec les meilleures entreprises doit avoir lieu, et qu'elles doivent répondre à une demande de précisions sur leurs offres.

Le Maire indique que l'ONF a accepté la proposition de la commune pour réduire ses honoraires de 50 % suite à une erreur commise par ses services.

Le conseil est informé de la réunion du 15 décembre avec le Président de la Communauté de Communes de Montbard

Le Conseil, dans le cadre de la loi Grenelle II du 12/07/2010 amendée par le Sénat et confirmée par les Députés;

Considérant:

- 1) la qualité de l'habitat traditionnel de la commune,
- 2) la présence de nombreux éléments de qualités Calvaires (XVI ème siècle et suivants) Eglise etc..
- 3) la présence d'éléments architecturaux classés et inscrits à l'inventaire supplémentaire, et l'insuffisance du périmètre protégé de ces derniers ,
- 4) les efforts très importants consentis par la commune pour améliorer l'environnement du village: programme de plantations (arbres et haies) enfouissement des réseaux aériens à près de 70% etc....
- 5) qu'un périmètre de protection ne vaut pas interdiction mais demande d'autorisation pour les installations, les constructions et leurs procédés visant à éviter l'émission de gaz à effet de serre.

Après une profonde réflexion, le conseil à l'unanimité décide de créer un périmètre de protection d'un rayon de 900 mètres prenant son centre sur la mairie de la commune.

Le conseil prévoit d'organiser une réunion d'information pour l'utilisation du défibrillateur avec la participation de Mr Gilles Seytre. Cette réunion est fixée au 21 janvier 2011 à 18 H dans la salle des fêtes.

Premier semestre 2011

Réunion du 10 Janvier 2011

Présents : B de Valous, Fr Balme, G Chauve, A M Bayart, Fr Humblot, E Garcia, J Martiny, C Chtibi, H Mariotte, D Clavier.

Excusés : D Saulgeot, C Chtibi.

Monsieur Mariotte donne quelques informations sur le Syndicat d'eau, il indique enfin que la qualité de l'eau demeure bonne.

Le Conseil municipal retient l'offre de la SA JOSE d'Ampilly le Sec pour la vente d'arbres sur une parcelle cédée à l'occasion de l'aménagement foncier. Il sera précisé que le débardage devra être fait par temps sec et portant.

Après avoir examiné les devis de réparation d'un mur qui présente un danger grave pour la sécurité publique, le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise Gheeraert.

Le Conseil Municipal examine les résultats de l'appel d'offre concernant les travaux des chemins et les conclusions présentées par la commission d'appel d'offres;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide le résultat de cet appel d'offre:

Le candidat retenu est l'entreprise Poirier.

- Tranche ferme 95 429.60 € HT
- Tranche Conditionnelle 87 736. 60 € HT
- Tranche Optionnelle 22 513.60 € HT

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rattachant.

Le Maire:

- donne des informations relatives sur la recherche d'héritiers de la maison Thévenin
- informe le conseil que la subvention du Département pour l'assainissement est acquise à hauteur de 20 % soit environ 116 000 €

Le conseil municipal demande le martelage et la délivrance des bois d'une partie de la parcelle 34 p en vue de la création d'une place de dépôt et d'une place de retournement dans l'année 2011.

Réunion du 28 Février 2011

Présents : B de Valous, D Saulgeot, C Chtibi, Fr Balme, G Chauve, Fr Humblot, J Martiny, C Chtibi, H Mariotte, D Clavier.

Excusés : A M Bayart, E Garcia.

Le conseil accepte le rôle d'affouage s'établissant comme suit: 10 affouagistes à raison de 25.00 €uros l'affouage.

Le Conseil Municipal fixe le tarif des prochains affouages à 30 €uros.

Des informations sont données sur les travaux des chemins:

Avec le géomètre et l'entreprise Poirier, il a été constaté que des bornes ont été arrachées par les exploitants riverains des chemins.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la remise en place des bornes selon le devis estimatif du Cabinet Gien.

Cependant en vertu de l'article 1 de l'article n° 1 du 25 mars 2010 déposé le 29 Mars 2010 en Sous Préfecture, la commune délivrera un titre pour se faire rembourser ces frais par les riverains concernés.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 50 % portant sur la tranche conditionnelle des travaux de chemins.

François Balme donne quelques informations sur le branchement du défibrillateur qui ne devrait pas être opérationnel avant fin avril.

Le maire indique au conseil que toutes les autorisations nécessaires sont réunies pour pouvoir commencer les travaux d'assainissement.

Une réunion d'information est prévue le 4 Mars à 18 H 30; Il indique que le marché détenu par Schmit avec le concours des Ets Maitro sera exécuté uniquement par Schmit, Maitro ayant été racheté par les Etablissements Girard qui se sont désistés.

Le maire donne des informations sur la réunion de travail prévue avec la communauté de communes de Montbard qui a été annulée à la demande de la Sous Préfecture.

A la suite de cet événement les Maires concernés sont invités à rencontrer les Présidents des Communautés de Communes de Châtillon et Montbard à la Sous Préfecture.

Réunion du 4 Avril 2011

Présents : B de Valous, D Saulgeot, Fr Balme, D Clavier, G Chauve, A M Bayart, Fr Humblot , E Garcia, J Martiny.

Excusés : H Mariotte, C Chtibi.

Le conseil vote le compte administratif et le compte de gestion qui font apparaître un résultat de clôture de 718 464,22 €uros.

Le Conseil Municipal vote les taxes, applique le coefficient 1 pour obtenir un produit attendu de 31 095 €uros. La volonté du conseil étant de ne pas provoquer de hausse de la fiscalité malgré la réforme du système de calcul des impôts locaux. (Réforme indépendante de la volonté des communes)

Le conseil municipal vote le budget primitif 2011 assainissement s'établissant comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	617 100,00
<i>Résultat reporté</i>	-7 614,00
<i>Dépenses totale</i>	624 714,00
<i>Recettes d'investissement</i>	624 714,00

Le conseil municipal vote le budget primitif 2011 s'établissant comme suit :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	422 998,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>	168 178,00
<i>Résultat reporté</i>	560 025,00
<i>Recettes totales</i>	728 203,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	518 974,00
<i>Recettes d'investissement</i>	332 379,00
<i>Résultat reporté</i>	186 595,00
<i>Recettes totales</i>	526 974,00

Le Conseil Municipal envisage de faire refaire le chemin des bois communaux sur environ 1000 mètres. Il accepte le devis des Ets Poirier.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser deux pattes d'oie pour améliorer la circulation sur les chemins ruraux. Il accepte le devis des Ets Poirier.

Le Conseil Municipal prend connaissance du sous sol rocheux du cimetière. Suite aux travaux des chemins des matériaux sont disponibles pour faire du remblais et une mise à niveau. Après en avoir délibéré le Conseil accepte le devis des Ets Poirier.

Ces travaux feront l'objet d'un avenant au marché des travaux en cours avec les Ets Poirier.

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal prend acte que Messieurs Pierrot, Montenot, Williams ont accepté de céder du terrain à la commune (accès à l'extension du cimetière) avec pour unique motivation la volonté de rendre service à la collectivité.

Fort de ce qui précède, le Conseil municipal décide d'acheter les terrains suivants:

- 6 a 97 à Monsieur Montenot
- 7 a 68 à Monsieur Williams
- 3 a 36 à Monsieur Pierrot
- de faire borner ces parcelles par le Cabinet Gien selon le devis fourni.

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre les futaies des P 3 Est et Ouest aux ventes d'automne 2011 avec la délivrance des houpriers en 2011-2012 aux affouagistes et enfin l'ajournement du martelage de la parcelle 6.

Après en avoir délibéré, et suite à la fusion des Syndicats de Rivières, le conseil municipal décide de maintenir Gérard CHAUVE et Christophe CHTIBI comme délégués respectivement titulaire et suppléant auprès du SICEC.

Dominique Clavier donne des informations sur les travaux d'assainissement.

Didier Saulgeot donne compte rendu sur l'avancement des travaux aménagement foncier.

François Balme donne des informations sur les recherches de ligne de Trésorerie rendue nécessaire par les travaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

Décide d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la banque populaire de Bourgogne Franche Comté pour un montant de 450 000 euros sur une durée de 12 mois au taux Euribor + 0, 60.

Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

Réunion du 18 Avril 2011

Présents : B de Valous, D Saulgeot, C Chtibi, Fr Balme, G Chauve, Fr Humblot, J Martiny, C Chtibi, H Mariotte, D Clavier, A M Bayart, E Garcia

Excusés : -

Le maire présente au conseil:

- les orientations qui seront celles des EPCI à fiscalité propre dans le département.
- le choix encore possible entre l'adhésion à la communauté de communes du Montbardois ou du pays Châtillonnais.
- un ensemble de critères d'appréciations: compétences, fonctionnement, évolution à moyen terme & fiscalité avec ses conséquences pour les contribuables de la commune.

Le conseil après en avoir débattu, décide de demander son adhésion à la communauté de communes du pays Chatillonnais.

Réunion du 30 mai 2011

Présents : B de Valous, D Saulgeot, C Chtibi, Fr Balme, G Chauve, Fr Humblot, J Martiny, C Chtibi, A M Bayart, E Garcia

Excusés : H Mariotte, D Clavier.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance :

de l'estimation pour l'extension de l'éclairage public aux deux extrémités de la rue de Bussy (l'entrée et la sortie d'agglomération sur le CD 980).

- Accepte le devis présenté par le SICECO pour l'extension.
- Demande un plus grand choix de mats.

Accepte de prendre en charge la participation revenant à la commune.

Le Conseil Municipal demande au Conseil Général de bien vouloir étudier un aménagement du carrefour CD 29 F et CD 980. La commune propriétaire de terrain à la hauteur de cette intersection peut les mettre à disposition pour faciliter cet aménagement.

Un point est fait sur les plantations, et les travaux restant à faire à l'automne. Sur proposition de l'entreprise: le Conseil en ayant délibéré, accepte qu'un avenant soit porté au marché pour inclure la retenue de garantie.

Le conseil autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil:

- Décide de faire classer en voirie communale les terrains achetés pour l'accès à l'agrandissement du cimetière. Les démarches seront entreprises dès la régularisation de ces achats.
- Concernant un chemin de contournement à qui il manque une emprise sur une centaine de mètre, accepte le principe d'acheter ou échanger le terrain nécessaire selon le projet à définir avec le cabinet Gien.
- Reconduit les festivités du 14 Juillet.
- Décide d'un enduit à l'entrée de la vieille route, une fois la remise en état dû au ravinement.

L'été indien à Puits...



*Dans la lumière
d'un bel automne!*



*Photos:
Pascaline Kromicheff*

Les travaux d'assainissement se poursuivent, à ce jour vingt deux installations sont rénovées.

Les travaux de chemins (construction et démontage) sont terminés.

Le chemin des bois communaux, la place de dépôt et de retournement pour les camions grumiers sont réalisés.

Les plantations d'arbres, de haies ainsi que les aménagements de trois points particuliers vont pouvoir se poursuivre avec le retour de conditions climatiques appropriées.

La première étape de l'agrandissement du cimetière est achevée avec la mise à niveau du terrain.

L'arasement du talus à l'intersection de la route de Vaugimois avec le Cd 980 a permis d'améliorer la circulation sur cette route communale.



Chemins



Agrandissement cimetière



Plantations



Dépôt des bois communaux



Travaux de sécurité



Assainissement

Vous pouvez consulter bien d'autres photos des travaux sur le site de la commune: www.puits.info